

Formulaire de procuration

Elections portant renouvellement COMPLET des représentants des USAGERS
au Conseil de l'Unité de Formation et de Recherche d'Economie et de Gestion
d'Aix-Marseille Université
Date du scrutin : mardi 24 mars 2026

A retourner aux services administration de la composante à l'adresse suivante :

[\[feg-cab-doyen@univ-amu.fr\]](mailto:feg-cab-doyen@univ-amu.fr)

Ou à déposer au Cabinet du Doyen, 3^e étage campus Pauliane

JE SOUSSIGNÉ.E

Nom de famille (de naissance) :

Nom d'usage :

Prénom :

Membre du collège USAGERS et régulièrement inscrit.e sur les listes électorales

Date de naissance :

Courriel :

Téléphone pro :

Composante d'inscription :

Diplôme préparé et/ou N° Étudiant :

Bureau de vote de rattachement :

DONNE PROCURATION À

Nom de famille (de naissance) :

Nom d'usage :

Prénom :

Régulièrement inscrit.e, rattaché.e au même bureau de vote, au même collège électoral que moi

Date de naissance :

Courriel :

Téléphone pro :

Composante d'inscription :

Diplôme préparé et/ou N° Étudiant :

Pour voter en mes lieu et place aux élections des représentants des usagers au conseil de l'UFR d'Economie et de Gestion

Fait à :

Le :

Signature :



La procuration sera considérée comme établie lorsque ce formulaire aura été remis en main propre ou par mail selon le cas, dûment rempli, signé et enregistré auprès des services compétents, au plus tard la veille du scrutin soit le lundi 23 mars à 12h00.

Il devra être accompagné d'une photocopie :

- de la carte étudiante (ou certificat de scolarité) de l'année universitaire 2025-2026 ;
- d'une pièce d'identité avec photo (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour...).

Il n'est pas nécessaire d'être en possession du présent formulaire le jour du scrutin. Le mandataire devra toutefois se présenter au bureau de vote avec sa carte d'étudiant, ou à défaut une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, permis de conduire, carte de séjour avec photographie).

NB: La procuration doit être écrite lisiblement, non raturée et signée par le mandant.

Chaque électeur n'est titulaire **que d'un numéro de procuration**. En cas de modification de cette dernière (changement de mandataire par exemple),